Lettre ouverte à M. Nunez, Ministre de l'Intérieur,
à M. Le Préfet de Haute Marne,
à la Ligue Française de Football.

Le 24 novembre 2026

A son tour la Fédération des Associés Supporters ASSE réagit concernant l'approche inadmissible des autorités lors du déplacement des Verts à Reims. La Fédération constate qu'un communiqué a été publié par 4 autres groupes de supporters et qu'elle n'a jamais été contactée par ces derniers pour s'engager dans une démarche solidaire.

Les Associés Supporters ont également bien été pénalisés et privés de déplacement à Reims, puisque 12 sections (soit 162 personnes) avaient obtenu des places dans le parcage visiteur; en effet, les sections situés dans la Loire, le Nord, la Somme, Macon, région parisienne, Puy de Dôme et en proximité de Reims ont dû prévenir en dernière minute les adhérents inscrits de longue date, annuler les cars, minibus prévus et pour certains ces coûts resteront à leur charge.

Rappel des faits :

à l'occasion du match de Ligue 2 Stade de Reims / AS St Etienne qui s'est déroulé samedi 21 novembre à 20h au stade Delaune, la Préfecture de la Marne puis M. Laurent Nunez, Ministre de l'Intérieur ont décidé de prendre et de signer un Arrêté, en date du 18 novembre, soit **3 jours avant le match** ! Comment est-ce possible ?...

Celui-ci stipulait : "Le samedi 21 novembre 2026 de zéro heure à minuit, le déplacement individuel ou collectif, par tout moyen, de toute personne se prévalant de la qualité de supporter de l'Association sportive de Saint-Étienne ou se comportant comme tel, est interdit entre les communes du département de la Loire, d'une part, et la commune de Reims (Marne), d'autre part" (cf article 1).

Les associations de supporters des Verts épaulées par l'Association Nationale des Supporters se sont battues sur le terrain juridique pour obtenir gain de cause devant le Conseil d'État, puis en faisant confirmer cette décision par le juge des référés du tribunal administratif de Châlons-sur-Champagne. La justice autorisait donc les supporters stéphanois, près de 1000, à accéder ce samedi au secteur réservé aux visiteurs à la seule condition de ne pas afficher les couleurs du club durant le trajet. Information transmise avec obligation de se rendre au lieu de rassemblement 4 h plus tard maximum ! Comment est-ce possible ?...

À la suite de consignes opérationnelles manifestement contradictoires, les supporters stéphanois (qui avaient fait plus de 500 km) ont été contraints de faire demi-tour à proximité du stade Auguste-Delaune, après y avoir été accompagnés par les forces de l'ordre dans des conditions habituelles. Près de 1 000 supporters ont ainsi été empêchés d'assister à la rencontre. Ils ont même été escortés jusqu'à leur retour à Saint Etienne. Les forces de l'ordre n'ont-elles pas autre chose à faire ?...

Comment se fait-il que notre pays ne soit désormais pas capable d'organiser le déplacement de supporters ?... Comment se fait-il que les supporters soient pris pour des imbéciles ?...

Nous attendons une réponse de la part des autorités compétentes qui doivent prendre leurs responsabilités afin que cela ne se reproduise plus jamais, par respect pour les supporters qui font de nombreux kilomètres, prennent de leur temps et de leur argent pour suivre leur équipe favorite.

Les Associés Supporters